

Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Hainaut

2022-2026



Document de synthèse

Olivier MILOWSKI
Cadre de mission – Coordonnateur
PTSM du Hainaut

Mars 2022

AVANT PROPOS

Ce document présente le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Hainaut, arrêté pour une durée de 5 ans (2022-2026) par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France (*Arrêté portant approbation du PTSM du Hainaut du 26 janvier 2022*).

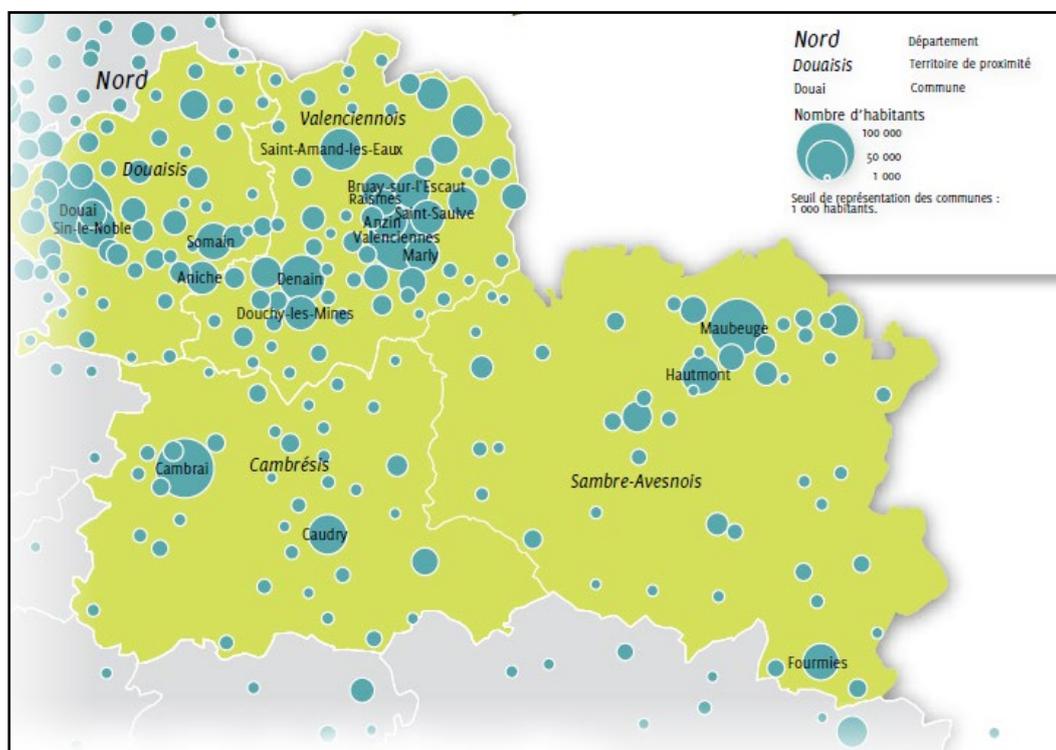
Le PTSM du Hainaut repose donc sur un diagnostic territorial partagé en santé mentale (2018-F2RSM PSY) approuvé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France (*Arrêté portant approbation du diagnostic territorial partagé en santé mentale du Hainaut du 18 mai 2021*), qui a ensuite débouché sur la réalisation d'une feuille de route et l'élaboration de propositions d'actions pour les 5 années à venir.

Pour rappel, le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Hainaut couvre le territoire suivant : le CAMBRESIS, le DOUAISIS, la SAMBRE-AVESNOIS et le VALENCIENNOIS (*voir les 2 cartes F2RSM PSY, ci-dessous*).

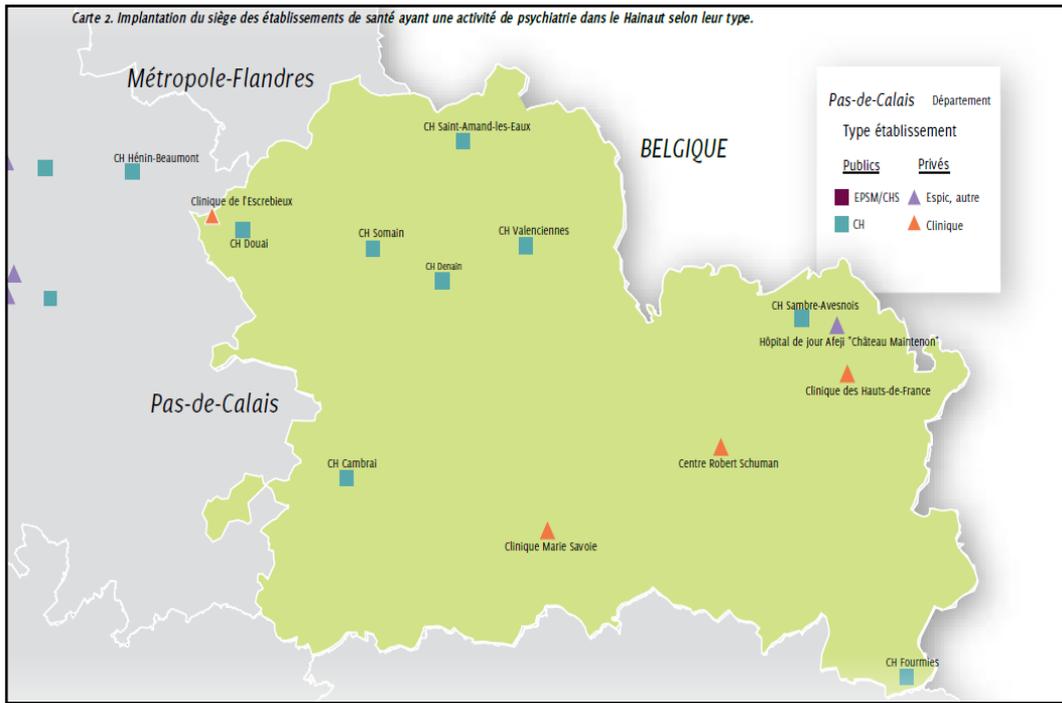
Sa gouvernance et son pilotage sont assurés par le Groupe des Papillons Blancs du Cambrésis (GPB à CAMBRAI) et un Comité de Pilotage (*territorial*) représentant l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire, intervenant dans le champ de la santé mentale ; ainsi que les représentants des usagers et des familles.

Enfin, le coordonnateur du PTSM du Hainaut, rattaché administrativement au Groupe des Papillons Blancs du Cambrésis (à CAMBRAI), a été recruté et a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2021.

CARTE 1



CARTE 2



DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE EN SANTE MENTALE A LA FEUILLE DE ROUTE 2022 - 2026

Le tableau ci-dessous présente les principaux constats exprimés dans le cadre du diagnostic territorial partagé en santé mentale concernant le territoire du Hainaut, ainsi que les enjeux et les points de vigilance sur lesquels a été élaborée et sera mise en œuvre la feuille de route 2022-2026.

PRINCIPAUX CONSTATS EXPRIMES DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN SANTE MENTALE	ENJEUX ET POINTS DE VIGILANCE FEUILLE DE ROUTE 2022-2026
<ul style="list-style-type: none">▪ Un contexte socio-économique particulièrement défavorable qui complique l'accès aux soins et les parcours en santé mentale, en particulier pour les jeunes et leur famille.▪ Des difficultés renforcées par la ruralité d'une partie du territoire (Avesnois et Cambrésis) et l'insuffisance des transports en commun.▪ Une forte morbidité et mortalité suicidaire (en particulier dans le Cambrésis).▪ Une offre de soins en pédopsychiatrie et en psychiatrie infanto-juvénile inadaptée ou insuffisante (sur l'ensemble du territoire).▪ Une souffrance exprimée par les acteurs de terrain intervenant dans le champ de la santé mentale, liée à une démographie professionnelle déficitaire et à la complexité des situations qu'ils doivent accompagner et qui demandent du temps.▪ La nécessité de créer davantage de partenariats entre les différents acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale et de développer des coopérations sanitaire, sociale, médico-sociale, pour favoriser les parcours de vie et de soins des personnes.	<ul style="list-style-type: none">→ Prendre en compte l'usure professionnelle exprimée par de nombreux acteurs de terrain intervenant dans le champ de la santé mentale, justifiée par le manque de moyens humains et financiers, et marquée par la crise sanitaire (COVID 19).→ Adopter une approche « parcours » intégrant l'accompagnement global des personnes souffrant de troubles psychiques et le soutien de leurs aidants, au-delà des soins nécessaires, et tout au long de leur vie.→ Développer de l'interconnaissance et une culture commune, ainsi que le décroisement entre tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale.→ Adopter une vision transversale et globale de la santé mentale et du territoire (tous les âges de la vie sont concernés ainsi que l'ensemble du territoire du Hainaut), en vue d'une harmonisation des pratiques d'accompagnement et d'une réduction des inégalités territoriales.

Pour rappel, la feuille de route 2022-2026 a donc été élaborée selon les principes suivants :

- l'approche **parcours**, intégrant l'accompagnement global des personnes souffrant de troubles psychiques et le soutien de leurs aidants, au-delà des soins nécessaires, et tout au long de leur vie.
- le développement de l'**interconnaissance** et d'une **culture commune**, ainsi que le **décloisement** entre tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale.
- Une vision **transversale** et **globale** de la santé mentale et du territoire (*tous les âges de la vie sont concernés ainsi que l'ensemble du territoire du Hainaut*), en vue d'une harmonisation des pratiques d'accompagnement et d'une réduction des inégalités territoriales.

Le tableau ci-dessous présente les **4 axes de travail prioritaires** qui ont été retenus pour la feuille de route du PTSM du Hainaut, ainsi que les groupes de travail thématiques correspondants.

AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES	GROUPES DE TRAVAIL SPECIFIQUES
<p><u>Axe de travail 1 :</u> Assurer des parcours en santé mentale, en permettant une meilleure articulation territoriale entre les secteurs sanitaire, social et médico-social</p>	<p><i>Territoire, parcours et coordination des acteurs en santé mentale.</i></p>
<p><u>Axe de travail 2 :</u> Anticiper et mieux accompagner les situations complexes, de crise et d'urgence, en santé mentale.</p>	<p><i>Prévention et accompagnement des situations complexes, de crise et d'urgence, en santé mentale.</i></p>
<p><u>Axe de travail 3 :</u> Développer des prises en charge ambulatoires en santé mentale, en adaptant l'offre dans le champ sanitaire, social et médico-social.</p>	<p><i>Troubles psychiques et soins ambulatoires.</i></p>
<p><u>Axe de travail 4 :</u> Promouvoir les droits et encourager la participation des usagers en santé mentale.</p>	<p><i>Droits et participation des usagers en santé mentale.</i></p>

A noter que ces 4 groupes de travail thématiques concerneront l'ensemble des acteurs de terrain (sanitaires, sociaux et médico-sociaux) du territoire du Hainaut, intervenant dans le champ de la santé mentale ; ainsi que les usagers et les représentants des usagers et des familles.

Ci-dessous, le détail de la feuille de route du PTSM du Hainaut pour les 5 années à venir.

Axe de travail 1 : Assurer des parcours en santé mentale, en permettant une meilleure articulation territoriale entre les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Groupe de travail spécifique :

Territoire, parcours et coordination des acteurs en santé mentale.

Contexte et enjeux :

Dans un contexte marqué par la multitude des dispositifs, la complexité des organisations, les spécificités et disparités territoriales, la coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux constitue un **enjeu essentiel**.

Pour favoriser cette coordination, il est nécessaire de rendre plus lisible sur l'ensemble du territoire du Hainaut, l'offre existante en santé mentale, dans le champ sanitaire, social et médico-social.

Il est aussi indispensable de mettre en place sur l'ensemble du territoire du Hainaut, un travail collectif pluridisciplinaire qui favoriserait le développement d'une interconnaissance et d'une culture commune, ainsi que le décroisement entre tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale.

Actions proposées :

Les actions suivantes sont donc proposées :

- Création et déploiement d'outils communs et partagés entre tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale : annuaire concernant les ressources du territoire en santé mentale, référentiel des missions et des interventions (*Qui est qui ? Qui fait quoi ?*), newsletter permettant la diffusion d'informations actualisées concernant le champ de la psychiatrie et de la santé mentale, ainsi que sur le PTSM du Hainaut, outil numérique et collaboratif dédié au PTSM du Hainaut et destiné à l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale qui y participent.
- Mise en place d'un travail de concertation (travail collectif pluridisciplinaire) à l'échelle du territoire du Hainaut (PTSM), permettant de clarifier les missions entre tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale, d'analyser les parcours des personnes souffrant de troubles psychiques et de leur entourage, d'harmoniser les pratiques d'accompagnement et de trouver des solutions partagées pour améliorer les prises en charge sur le territoire.
- Nécessaire intégration d'autres dispositifs dans les travaux du PTSM du Hainaut : Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) – Relais Autonomie, MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), filières de soins gériatriques et psycho-gériatriques (coordonnateurs de territoire).
- Poursuite du développement et de la structuration des CLSM (Centres Locaux de Santé Mentale) sur l'ensemble du territoire du Hainaut, qui participent au décroisement.
- Développement de la télémédecine et expérimentation de la télé-psychiatrie.

Objectifs attendus par rapport au PTSM :

Les objectifs attendus par rapport au PTSM du Hainaut, sont les suivants :

- Améliorer l'accès des personnes concernées, au repérage des troubles psychiques, au diagnostic, aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux, grâce à une meilleure articulation entre les secteurs sanitaire, social et médico-social.
- Faciliter et simplifier sur l'ensemble du territoire, le parcours des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Favoriser le développement d'une interconnaissance, d'une culture commune et le décloisonnement entre tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale.

Axe de travail 2 : Anticiper et mieux accompagner les situations complexes, de crise et d'urgence, en santé mentale.

Groupe de travail spécifique :

Prévention et accompagnement des situations complexes, de crise et d'urgence, en santé mentale.

Contexte et enjeux :

- Les personnes souffrant de troubles psychiques sont le plus souvent affectées par des problèmes somatiques et les risques de décès sont plus élevés. Face à cet enjeu, il convient d'encourager les actions de prévention et les initiatives partenariales qui permettraient de mieux prendre en charge la santé somatique des personnes vivant avec des troubles psychiques.
- La notion de handicap psychique est quant à elle encore insuffisamment prise en compte alors qu'elle conforte la nécessité d'une approche *parcours* intégrant l'accompagnement global des personnes et le soutien de leurs aidants, au-delà des soins nécessaires, et tout au long de leur vie.
- Dès lors, les situations complexes, de crise et d'urgence, rencontrées en santé mentale, nécessitent sur le territoire du Hainaut, une meilleure coordination des soins, ainsi qu'un accompagnement et un suivi médico-social renforcés.

Actions proposées :

Les actions suivantes sont donc proposées :

Concernant la prévention et la prise en charge somatique en santé mentale :

- Inciter les personnes vivant avec des troubles psychiques à avoir un médecin traitant.
- Soutenir des actions d'éducation thérapeutique (ETP), visant à promouvoir une meilleure hygiène de vie et le dépistage des maladies chroniques.
- Développer des partenariats entre secteurs de psychiatrie, équipes de soins primaires, communautés professionnelles territoriales de santé, plates-formes territoriales d'appui et ESMS, en vue de l'accès aux soins somatiques et aux mesures de prévention des personnes présentant des troubles psychiques.
- Développer des consultations en soins somatiques dédiées pour les personnes en situation de handicap.

Concernant l'accompagnement des situations complexes, de crise et d'urgence en santé mentale :

- Mettre en place des actions de formation destinées à l'ensemble des acteurs intervenant en santé mentale : crise et urgence en santé mentale, risque suicidaire, syndrome de Diogène, handicap psychique et vieillissement... (CREHPSY des Hauts-de-France).
- Promouvoir le 3114 - numéro de la ligne nationale en prévention du suicide.
- Poursuivre le développement du dispositif VIGILANS qui vise à maintenir le contact avec les personnes suicidaires, ainsi qu'avec leurs proches dans les 6 mois suivant la tentative de suicide.

- Développer des sessions d'analyse des pratiques professionnelles, de la régulation et de la supervision au niveau des équipes et des accompagnants.
- Mettre en place un travail de concertation (travail collectif pluridisciplinaire) à l'échelle du territoire du Hainaut (PTSM), permettant de faire une analyse des situations de ruptures de parcours ou de non-recours, ainsi que des propositions d'action pour en améliorer le repérage et l'accompagnement.
- Intégrer le Centre de Ressources Inter-régional en Psychogériatrie (GCS G4) dans les travaux du PTSM du Hainaut.
- Développer en proximité le « case management » dont les modalités d'organisation et de fonctionnement restent à définir.

Objectifs attendus par rapport au PTSM :

Les objectifs attendus par rapport au PTSM du Hainaut, sont les suivants :

- Mieux prendre en charge la santé somatique des personnes vivant avec des troubles psychiques.
- Repérer et prendre en charge précocement le risque suicidaire.
- Mettre en place des parcours de soins coordonnés pour les personnes souffrant d'une pathologie mentale grave.
- Améliorer l'accompagnement médico-social des personnes ayant des troubles psychiques sévères et persistants, en situation de ruptures de parcours ou de non-recours.
- Mieux accompagner les personnes en situation de handicap psychique en services tutélaires.

Axe de travail 3 : Développer des prises en charge ambulatoires en santé mentale, en adaptant l'offre dans le champ sanitaire, social et médico-social.

Groupe de travail spécifique :

Troubles psychiques et soins ambulatoires.

Contexte et enjeux :

Les alternatives à l'hospitalisation complète sont inégalement développées sur l'ensemble du territoire du Hainaut, tant en psychiatrie adulte qu'en psychiatrie infanto-juvénile.

Dans certains secteurs, elles se limitent à un CMP dont les conditions d'organisation varient en termes d'accueil sans rendez-vous ou encore d'amplitude horaire.

Le recours à l'hospitalisation complète reste d'ailleurs relativement important dans certains établissements, avec le plus souvent, un taux d'hospitalisation au long cours élevé.

Il semble donc important de soutenir et d'accompagner des initiatives qui pourraient permettre de développer des prises en charges ambulatoires, ***même au domicile du patient, y compris en établissement et service médico-social (ESMS).***

Actions proposées :

Les actions suivantes sont donc proposées :

- Développement de la mobilité des équipes psychiatriques, nécessitant une réorganisation et permettant une diminution du recours à l'hospitalisation complète.
- Développement d'alternatives diverses à l'hospitalisation complète.
- Amélioration de l'accès aux soins ambulatoires (dont accès aux CMP et à l'offre privée).
- Amélioration de la coordination entre acteurs sanitaires publics et privés, notamment pour l'organisation de la permanence des soins.

Objectifs attendus par rapport au PTSM :

Les objectifs attendus par rapport au PTSM du Hainaut, sont les suivants :

- Améliorer l'accès aux CMP en harmonisant davantage les conditions d'accueil (sans rendez-vous) et l'amplitude des horaires d'ouverture, et en diffusant les principes de fonctionnement aux partenaires du territoire.
- Réduire le recours et la durée en hospitalisation complète par le développement d'alternatives à l'hospitalisation, et de dispositifs permettant la mobilité des équipes.

Axe de travail 4 : Promouvoir les droits et encourager la participation des usagers en santé mentale.

Groupe de travail spécifique :

Droits et participation des usagers en santé mentale.

Contexte et enjeux :

Les questions de santé mentale sont encore mal connues du grand public et les préjugés demeurent avec des conséquences négatives pour les personnes et leurs proches.

Les représentations sur les troubles psychiques et le handicap psychique restent par exemple encore négatives et associées à une certaine forme de dangerosité, entraînant stigmatisation et discrimination.

Il est donc important de soutenir ou de proposer des initiatives sur l'ensemble du territoire du Hainaut, qui permettraient de promouvoir et de renforcer l'expression et la participation des usagers en santé mentale.

Actions proposées :

Les actions suivantes sont donc proposées :

- Mise en place d'actions et d'outils permettant de lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques et du handicap psychique (CREHPSY des Hauts-de-France).
- Mise en place d'actions visant à promouvoir les droits des usagers en santé mentale (CREAI Hauts de France – France Assos Santé Hauts-de-France - UNAFAM Hauts-de-France).
- Poursuite du développement et de la structuration des CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale) sur l'ensemble du territoire du Hainaut, qui constituent des instances de concertation et de coordination de proximité, visant à améliorer l'accès aux soins et aux droits des usagers, et à lutter contre l'exclusion sociale et la stigmatisation.
- Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation concernant la réhabilitation psychosociale et le rétablissement en santé mentale (CREHPSY des Hauts-de-France).
- Développement de la pair - aide qui repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une maladie somatique ou psychique, et qui peut prendre différentes formes : participation à des groupes de parole au sein d'associations d'usagers (UNAFAM), participation à des GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle), intégration de pairs aidants dans les différents services de soins et d'accompagnement.....
- Poursuite du développement et de la structuration des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sur l'ensemble du territoire du Hainaut.

Objectifs attendus par rapport au PTSM :

Les objectifs attendus par rapport au PTSM du Hainaut, sont les suivants :

- Lutter contre la stigmatisation et la discrimination des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Renforcer le pouvoir de décider et d'agir (participation) des usagers en santé mentale.

- Favoriser les partenariats entre usagers, familles, professionnels du soin, du social et du médico-social.
- Favoriser le développement d'une culture de réhabilitation au sein des structures de soins et d'accompagnement des personnes souffrant d'un handicap psychique.
- Mieux accompagner les personnes en situation de handicap psychique en services tutélares.
- Apporter des réponses aux personnes en situation de soins sans consentement.

Contact :

Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Hainaut

Olivier MILOWSKI

Cadre de mission – Coordonnateur

E-mail : OMILOWSKI@groupepb.org

Téléphone : 06.75.98.58.72

Groupe des Papillons Blancs (GPB) du Cambrésis

86 Ter rue Saint Druon – 59400 CAMBRAI